

OBJECTIFS

PLAGEPOMI 2018-2023 => Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique : Suivre la reproduction de la lamproie marine et améliorer la connaissance des habitats à ammocètes
Programme Poissons migrateurs 2015-2021 => Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique : Suivre la reproduction de la lamproie marine et améliorer la connaissance des habitats à ammocètes

LAMPROIE MARINE

Bassin COUESNON

Année 2020

Nombre de frayères en 2020 **181**

Etat (Par rapport à la moyenne interannuelle sur la période de suivi) **MAUVAISE**

Tendance (par rapport à la moyenne du bassin sur 5 ans) **EN FORTE BAISSSE**

Informations générales sur le suivi

COUESNON

Comptage exhaustif
Du moulin de Vendel à la mer & affluents
Depuis 2008
FDAAPPMA 35

Fiabilité de l'indicateur MOYENNE

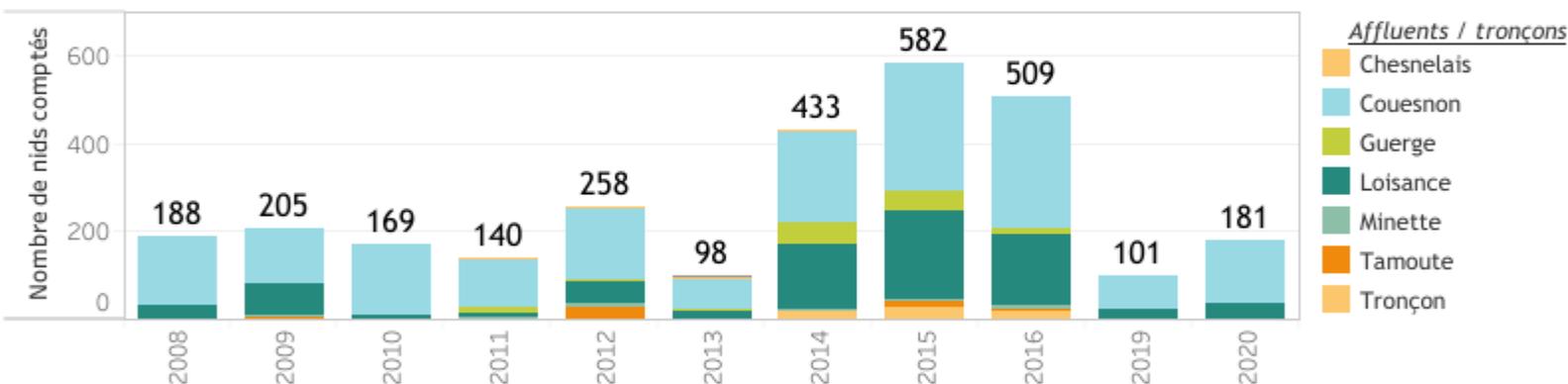
Le comptage des frayères est dépendant des conditions hydrologiques, de la turbidité de l'eau, du colmatage du substrat, ... et des opérateurs.

Conditions du suivi (hydrologie, colmatage...)

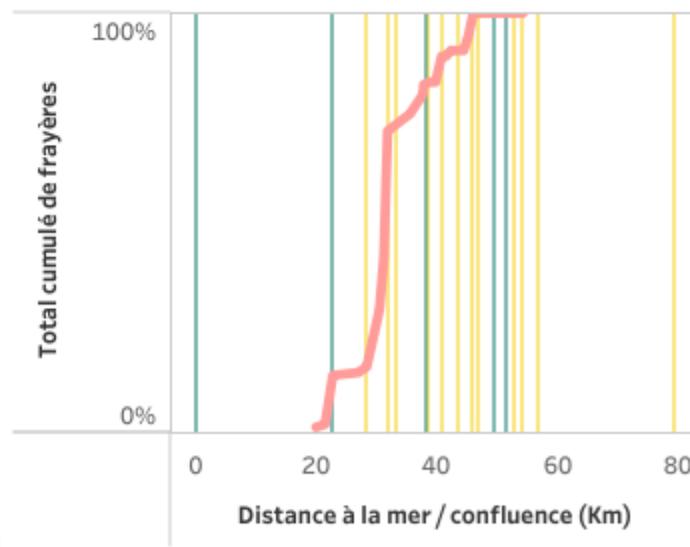
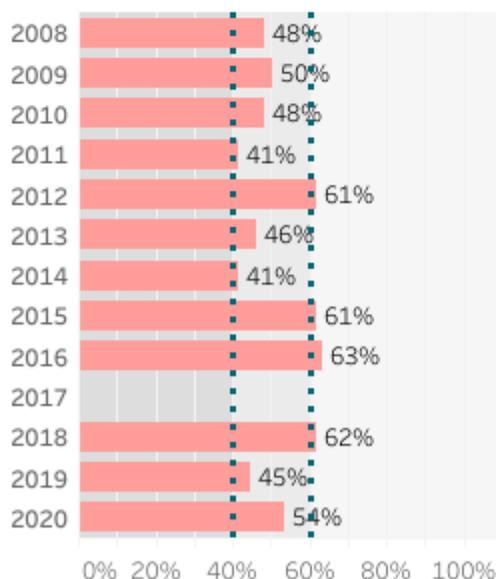
Le suivi hebdomadaire a été perturbé par 2 crues survenues aux mois de mai et juin, teintant l'eau. Ces crues ont également contribué à colmater rapidement les frayères déjà existantes, rendant leur comptage parfois délicat.

2020 se caractérise par une faible intensité de migration, pour la 3ème année consécutive. Le niveau de migration est du même ordre que celui des années 2008 à 2013, alors qu'une forte intensité avait été observée de 2014 à 2016. Contrairement aux résultats plutôt bons à l'échelle de la Bretagne, le recensement sur le Couesnon est faible. Le front de colonisation se maintient globalement malgré des problèmes récurrents de continuité et de bloquages marqués.

Reproduction annuelle des lamproies marines depuis la mise en place du suivi



Front de colonisation des lamproies marines sur le cours principal



g Linéaire colonisé en 2020

Objectif de colonisation

■ De la mer à la confluence avec la Motte-d'Ynée (linéaire en liste 2)

Obstacles à l'écoulement - conformité sur les cours d'eau classés en liste 2 :

— conforme / — non conforme
— hors liste 2